

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Ont donné pouvoir : ALQUIER Jérémy à SEGUIER Christian
NEGRE Magali à KESZNER Patricia
Anthony DURAND à MAFFRE Xavier

Secrétaire de séance : Jérôme CROS

OBJET : EXTENSION DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE DE L'OPERATION « FACADES » AUX COMMERÇANTS LOCATAIRES DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un commerçant locataire situé sur l'avenue de la Méditerranée a exprimé le souhait d'embellir et d'améliorer sa devanture en réalisant des travaux et souhaiterait pouvoir bénéficier de la subvention opération façade.

La subvention est accordée aux propriétaires bailleurs ou occupants et elle pourrait être étendue aux commerçants locataires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECIDE que la subvention opération façade est désormais étendue aux commerçants locataires de l'avenue de la Méditerranée.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 février 2023

